



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 109905

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de convertir à terme 20 % environ des capacités du dispositif d'hébergement d'urgence en places de logement pérenne (logement temporaire, logement social). M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109905

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11718